



Bien vivre à Ormoy-la-Rivière

Votre bulletin d'information

Juillet à octobre 2021

À vos agendas !

AOÛT

du 16 au 30 août

Fermeture de la mairie



Permanences assurées
les mercredis et samedis
de 10 h à 12 h

SEPTEMBRE

Jeudi 2 septembre



L'école et ses bancs
sont prêts :
on reprend son cartable !

Vendredi 24 septembre *

Retrouvons-nous
pour

**la fête
des
voisins**

Samedi 25 septembre *



Répondons à l'appel du CMJ :
nettoyons le village
avec nos jeunes



... et bloquons dès à présent les **samedi 4 et dimanche 5 décembre**
pour venir au **Marché de Noël** de la commune *



* : manifestations maintenues en fonction des conditions et règles sanitaires



Chers administrés,

Après de nombreux mois difficiles sur le plan sanitaire, l'incertitude semblait laisser place à l'espoir, avec la levée progressive des restrictions depuis début juin.

Si l'avancée de la vaccination couplée au respect des gestes barrières nous ont permis d'entamer la reprise d'une vie sociale et solidaire, et si les terrasses des cafés et les salles de spectacles ont commencé à sortir de leur sommeil forcé, en revanche cette fin juillet nous renvoie vers plus de vigilance.

Je sais que certains d'entre vous déplorent le fait de ne pas connaître leur nouveau maire et la nouvelle équipe municipale. Depuis notre installation, le climat n'a jamais été propice à des rencontres... hélas !

L'équipe et moi-même formulons le souhait de pouvoir vous rencontrer à l'occasion des futures manifestations qui seront organisées dans le village, dès que les conditions seront réunies.

D'ailleurs, vous pouvez d'ores et déjà cocher la date du 25 septembre sur vos agendas, date choisie par le conseil municipal jeunes pour organiser une journée dédiée au nettoyage de notre village. Une très belle action citoyenne, soutenue par leurs aînés, et une première véritable occasion de se retrouver et d'échanger.

Sur le plan de l'action communale, les mois à venir verront de beaux projets se concrétiser.

Ainsi, la municipalité va faire l'acquisition prochaine de la partie ormoisienne de l'ancien camping du Vauvert. Son propriétaire, que je salue, a souhaité tourner la page après près de quarante années passées au service de ses campeurs. Le terrain fera donc bientôt partie du patrimoine communal. Plusieurs hypothèses sont déjà à l'étude quant au devenir de ce site magnifique.

Par ailleurs, les travaux relatifs à la future épicerie touchent à leur fin. Ce prochain lieu de vie suscite l'intérêt des Ormoisiens. Nous sommes actuellement en négociation avec plusieurs candidats potentiels. Nous veillerons à ce que le projet choisi puisse répondre à vos attentes. Une inauguration pourra je l'espère être envisagée à l'automne.

Ces projets, au même titre que ceux que j'évoquais dans le précédent numéro, tels que la rénovation du terrain de sport, la sécurisation et la réfection de la voirie, sont possibles grâce au soutien financier du Département et de la Région, que je tiens ici à remercier, mais aussi, parce que nos finances sont saines et équilibrées.

Je précise que le programme d'investissements voté au titre de 2021 a été imaginé sans hausse de la fiscalité directe locale.

La fibre optique était également attendue. Bonne nouvelle, elle est enfin disponible.

Pour conclure, je vous laisse à la lecture de ce nouveau numéro et vous souhaite un bel été.

Michaël Mérigot
votre maire



Utilisation des engins à moteur

Pour mémoire, dans la commune, l'utilisation des engins à moteur (*jardinage et bricolage*) est autorisée :

- ↪ **lundi à vendredi : 8 h - 12 h et 14 h - 19 h 30**
- ↪ **le samedi : 8 h 30 - 12 h et 14 h 30 - 19 h 30**
- ↪ **le dimanche et les jours fériés : 10 h - 12 h**



Vous partez en vacances ? Opération tranquillité !

Vous partez en vacances ?
N'oubliez pas de **signaler votre absence** auprès de la police d'Étampes et à la **mairie**, où un **formulaire à remplir** est à votre disposition.



Partez rassuré : une **ronde** sera effectuée **régulièrement autour de votre domicile** et sachez que vous pouvez bénéficier de ce service à tout moment de l'année.

Drone ? Vous avez dit « drone » ?

Un **drone** est un **engin volant sans pilote et sans passagers, piloté à distance** par radiocommande ou contrôlé par un câble de retenue.



Pour **piloter** un drone pour le loisir il est impératif de **respecter la réglementation** en vigueur ; disponible sur le [site Service-Public.fr](http://site.Service-Public.fr), vous pourrez notamment y apprendre que les **vols au-dessus de notre commune ne sont pas autorisés** (cf. : géoportail.gouv.fr/carte_restrictions_UAS_Catégories_ouverte_et_aéromodélisme + limites administratives).

Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques

En cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé ; en bordure des routes attention au danger que peuvent présenter les haies des propriétés privées qui entravent la circulation des piétons et des véhicules, et qui réduisent la visibilité.

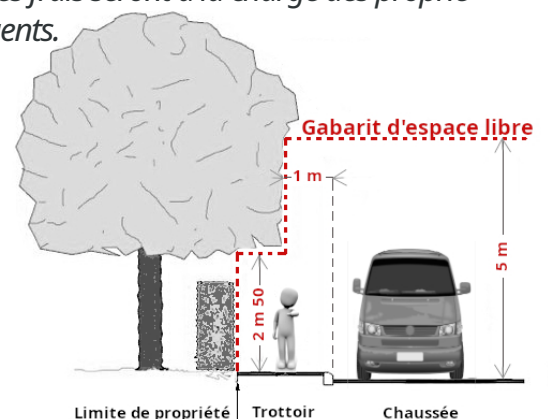
Pour mémoire il est rappelé aux **propriétaires riverains** leur **obligation de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public.**

Accès aux pompiers et collecte des ordures ménagères ne doivent pas être entravés, panneaux et feux de signalisation doivent rester visibles.

La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

À noter : le maire peut si besoin contraindre à élaguer des arbres et plantations et en cas de mise en demeure

sans résultat, il peut faire procéder aux travaux d'élagage, dont les frais seront à la charge des propriétaires négligents.



Bilan financier 2020

En 2020, le contexte sanitaire a fortement impacté le budget de fonctionnement : les produits sont en baisse (*chute du nombre de repas servis à la cantine, pas de location de la salle polyvalente, ...*) et les charges ont fortement augmenté (*achat de matériel désinfectant et emploi de personnel non titulaire pour effectuer les tâches de désinfection, ...*).

La baisse des recettes de fonctionnement est cependant à relativiser, dans la mesure où 2019 a constitué une année «exceptionnelle» : la commune avait perçu le reversement d'un excédent du SIARE (à l'occasion de sa dissolution), à hauteur de 117 378 € et un remboursement exceptionnel de la part d'ENGIE pour 64 544 €.

Les charges générales sont en diminution de 2,85 % par rapport à 2019 : la baisse des postes « énergie » et « assurances » vient contrebalancer la hausse du poste « entretien ».

Les charges de personnel représentent 48,7 % des charges de fonctionnement. En euro par habitant, elles restent cependant inférieures à la strate départementale (296 € contre 307 €).

Les recettes fiscales sont en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Ceci est principalement dû à l'augmentation de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, perçue lors de chaque vente immobilière. Elles s'élèvent à 396 € par habitant, niveau très inférieur aux strates départe-

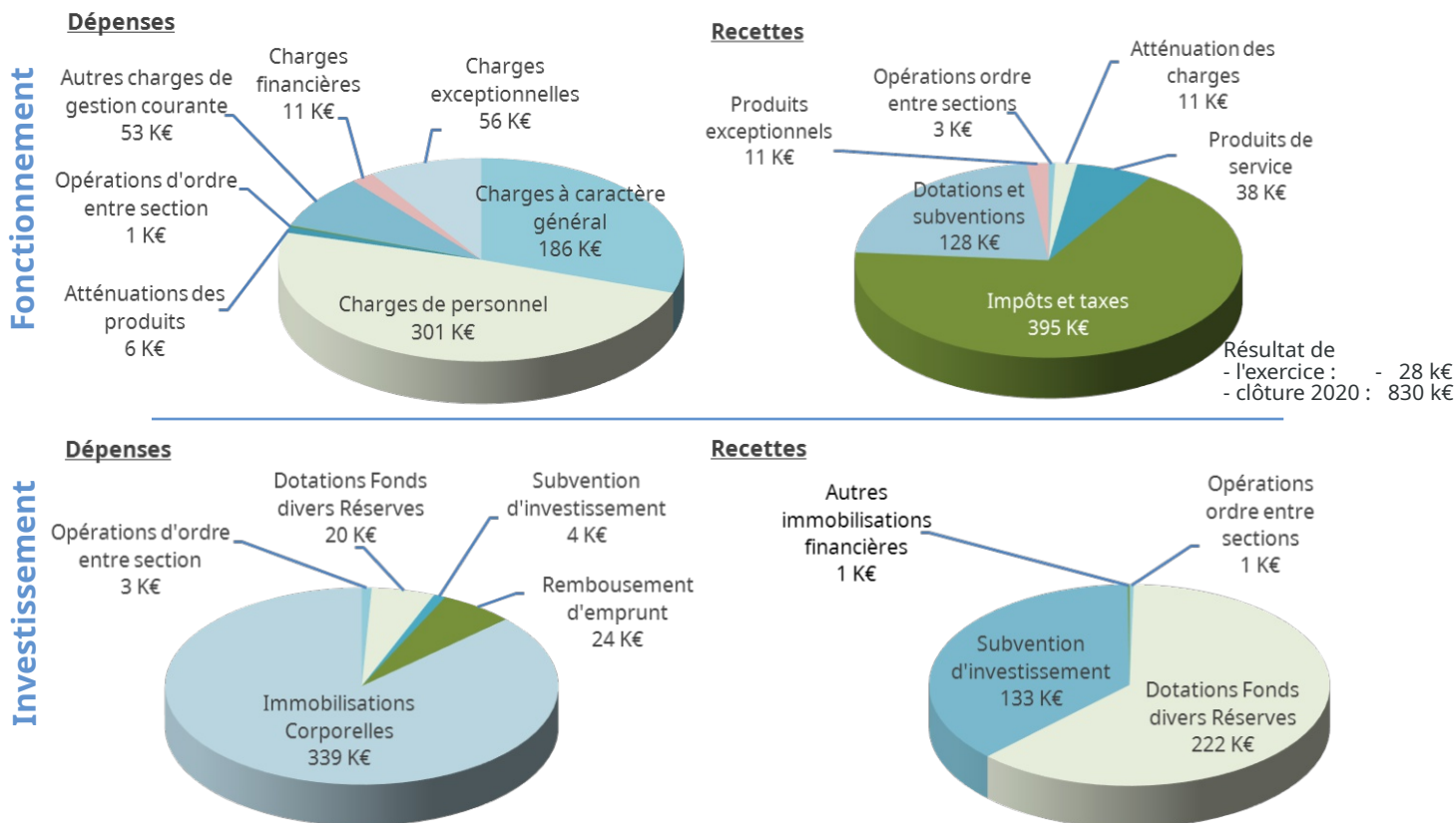
mentale, régionale et nationale.

Le bon niveau d'investissement constaté en 2020 doit être maintenu et même amplifié.

Les dépenses notables ont concerné la toiture de l'église (165 k€), la création du futur local commercial (52 k€), l'aménagement urbain (50 k€), les dépenses de voirie (39 k€) et le remplacement des chaudières de la mairie (19 k€).

La dette de la collectivité demeure maîtrisée (24 € par habitant contre 51 € pour le département).

Le haut niveau de trésorerie constitue une marge de manœuvre pour l'investissement et peut nous permettre de faire face à 492 jours de charges réelles de fonctionnement.



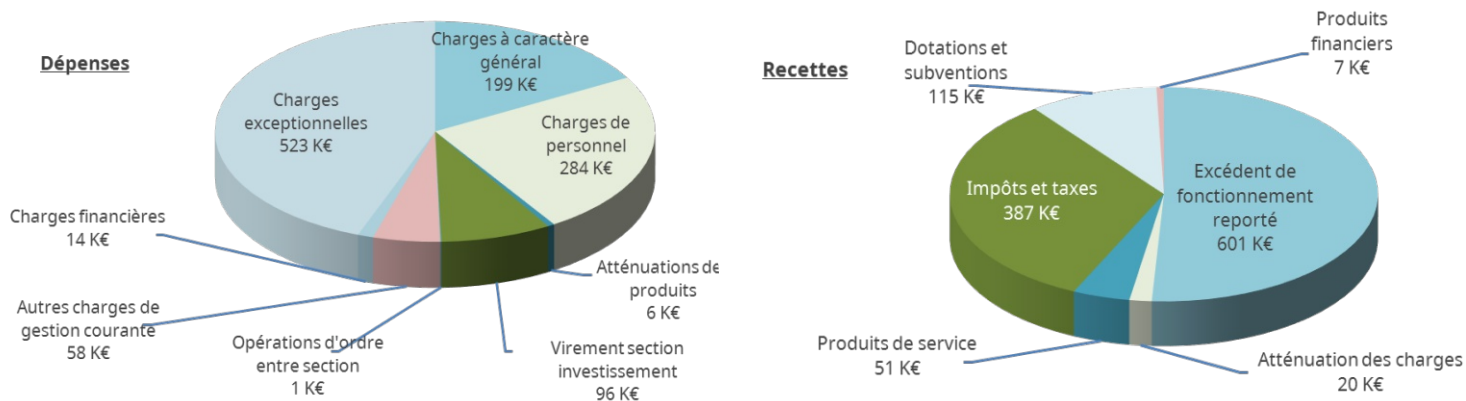
Repères 2020 :

poils par habitant de la commune, versus les niveaux département, région et national, du montant des recettes budgétaires et du montant des dépenses budgétaires :

Poids en €/hab. Base de réf. : communes de 500 à 2 000 hab.		Ormoy-la-Rre	Département	Région	National
Recettes	Ressources Fiscales	396	582	604	455
	Dotations et participations	130	95	132	206
	Ventes & autres pds courants non financiers	38	83	86	95
	Produits réels financiers	0	0	0	1
	Produits réels exceptionnels	11	9	13	9
Charges	Charges générales	189	221	229	194
	Charges de personnel	296	307	298	275
	Charges de gestion courante	54	86	124	110
	Charges réelles financières	11	12	11	15
	Charges réelles exceptionnelles	57	4	15	7

Budget primitif 2021

Fonctionnement



Le budget de fonctionnement, adopté en conseil municipal le 9 avril dernier, est équilibré. Il affiche une baisse des « charges de personnel » (*passage de 301 k€ à 284 k€*) qui compense l'augmentation des « charges à caractères général » (*passage de 186 k€ à 199 k€*). Les postes « charges financières » et « autres charges de gestion courante » sont stables. Les prévisionnels « impôts et taxes » et « dotations et subventions » sont légèrement inférieurs à l'année précédente.

Investissement

Détail des principaux investissements votés avec coûts estimés (avant subvention).

Nota : Pour ces divers projets des subventions ont été sollicitées et couvrent, selon les projets, de 50 à 80 % du montant.

Des équipements neufs pour les activités sportives des plus jeunes : un **city stade** (terrain multisports) pour 100 k€.



Pour la **sécurité** de tous, la **remise aux normes des bâtiments communaux** impactent le budget de 13 k€.



Avec la **réfection du toit terrasse de la cantine**, pour un montant de 37 k€, le bâtiment va retrouver un bon état sanitaire et des économies de chauffage seront réalisées.



Avec la **chaudière neuve à l'école** (19 k€), couplée à une programmation, de grosses économies d'énergie seront faites.



L'année 2021 voit aussi la poursuite des **travaux d'aménagement et de voirie** pour un coût estimé de 80 k€.

Budget primitif 2021 (suite)

Acquisitions foncières



La commune dispose de peu de foncier disponible.

Deux opportunités sont à saisir en 2021 :

- ↪ acquisition, par exercice du droit de préemption, d'un terrain à bâtir situé chemin de la Poste (30 k€) ; il permettra d'aménager un parking public destiné aux maisons alentours.
- ↪ achat de la partie ormoisienne de l'ancien

camping du Vauvert (environ 6 ha) ; pour cet achat la commune aura recours à l'emprunt (600 k€).

Un nouveau bâtiment communal

La construction destinée à la future superette, avec logement à l'étage, sera achevée avant l'automne.



Pas de hausse de la fiscalité locale

La réforme de la taxe d'habitation, amorcée il y a quelques années, et sa suppression annoncée auraient pu fragiliser l'équilibre budgétaire des petites communes.

Le législateur a donc prévu un mécanisme de compensation, et le transfert de la part départementale perçue sur la taxe foncière au profit des communes.

Le taux d'imposition voté pour 2021 (*pour le foncier bâti*) sera donc de 28,78 %, soit l'addition des taux communaux et départementaux 2020.

Il n'y aura donc pas de hausse de la fiscalité directe locale.

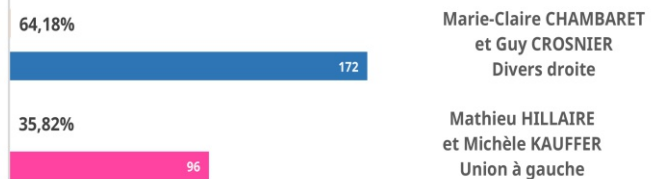
Les clés de notre commune



Résultats des élections de juin 2021 à Ormoy-la-Rivière

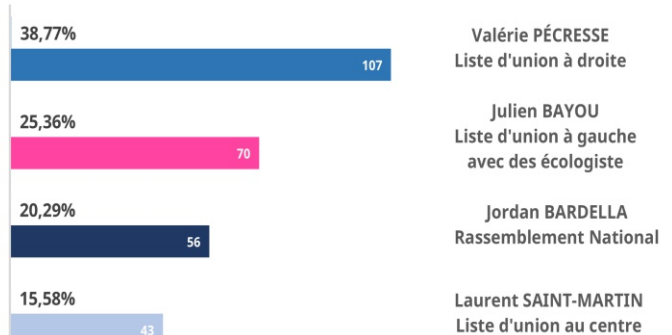
Élections départementales

Inscrits	676		
Votants	283	soit	41,86%
Exprimés	268		
Blancs	10		3,53%
Nuls	5		1,77%



Élections régionales

Inscrits	676		
Votants	284	soit	42,01%
Exprimés	276		
Blancs	4		1,41%
Nuls	4		1,41%





Quatre mots

pour résumer les actions engagées, en cours et à venir qui préservent votre qualité de vie

Créer

Avec les années les équipements de sport à côté des tennis se sont abimés ; très rapidement ils pourraient présenter des risques de sécurité.

Les enfants de l'école, les élèves du CFA du Moulin de la Planche, les jeunes (et moins jeunes) du village pourront utiliser une installation fraîchement sortie de terre :



un « city stade », espace multisports, va venir remplacer les équipements existants.

Il jouxtera toujours l'espace du tennis. Avec la mise en place d'une séparation normalisée entre cet espace et celui des jeux des tout-petits tous pourront cohabiter, sans danger.



Rénover

Les grillages autour des tennis ont pu être remplacés, une fois écarté le danger de chutes d'arbres. Les membres du Tennis Club de la Juine ont retrouvé l'usage des deux courts et les enfants ont ainsi pu y dérouler un cycle d'initiation au tennis.



Entretien

Que ce soient par exemple les trottoirs, les rondins de soutènement des abords de l'école, la sente des Près, ... , les travaux réalisés ont permis de maintenir en état abords et accès à nos bâtiments, tant publics que privés. De nouvelles phases sont programmées pour garantir le maintien en bon état de la voirie et des trottoirs.

En parallèle les travaux d'entretien réguliers sont assurés par le personnel communal.



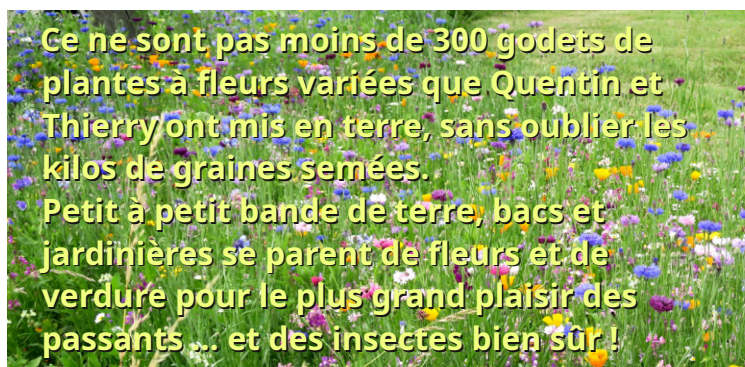
Embellir

Une fois les bacs à fleurs regroupés pour en faciliter l'entretien, la première phase du fleurissement des accès à notre commune, avec la mise en place de jardinières suspendues, a été réalisée, ainsi que l'ensemencement de jachère fleurie, à Dhület.



Ce ne sont pas moins de 300 godets de plantes à fleurs variées que Quentin et Thierry ont mis en terre, sans oublier les kilos de graines semées.

Petit à petit bande de terre, bacs et jardinières se parent de fleurs et de verdure pour le plus grand plaisir des passants ... et des insectes bien sûr !



Au fil des ans cette démarche prendra de l'ampleur : de nouvelles suspensions seront mises en place, d'autres zones fleuries créées.



Le « pourquoi » des travaux rue du Mesnil

Ainsi qu'annoncé par les deux arrêtés municipaux n° 24 et 25/2021 (*cf. site en ligne de la commune ou affichage communal*), des travaux se déroulent sur plusieurs semaines rue du Mesnil durant les mois de juillet et août.

Il s'agit de réaliser une interconnexion entre réseaux d'eau potable, interconnexion dont une portion de travaux se situe également sur la commune d'Étampes (*RD 49 et accès au quartier Petit Saint Mars*).

Les travaux sont financés par la CAESE, qui exerce la compétence eau et assainissement, avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Eau.

Cette liaison entre réseaux d'eau potable a pour objectifs de :

- sécuriser l'approvisionnement de notre commune et celui du secteur de l'Hôpital d'Étampes,
- garantir la pression et le débit suffisants pour assurer la défense incendie dans le cadre de la réalisation des futures habitations situées sente de Vauvert.

Du fait de l'impact de ces travaux sur la chaussée il est nécessaire de limiter la circulation rue du Mesnil aux seuls riverains et de mettre en œuvre des déviations, telles qu'indiquées dans les arrêtés.

Conscients des perturbations engendrées, la municipalité d'Ormoy-la-Rivière et l'entreprise en charge de la réalisation de ces chantiers vous remercient de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Possible fermeture d'une classe à la rentrée 2021/2022

En cette fin d'année scolaire, faute d'équilibrer le nombre de départs et d'arrivées parmi les élèves ormoisiens à ce jour la 4^e classe n'est pas maintenue.

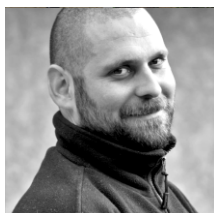
Malgré le soutien des élus de la localité, soucieux de la préservation du tissu scolaire en milieu rural, le 25 juin dernier l'inspectrice d'académie a annoncé que l'école de notre village est sous le coup d'une fermeture de classe.

Cette décision a été prise en fonction des effectifs prévus pour la prochaine rentrée des classes, soit 72 élèves à ce jour, alors que le seuil de fermeture est de 79.

Cependant, rien n'est figé : le comptage de la rentrée de septembre pourra peut-être faire basculer un peu la situation. En effet, selon besoins des écoles et réserve d'enseignants disponibles, le détachement d'un enseignant pourrait être possible. Une répartition des élèves se ferait alors dans une quatrième classe, sans toutefois garantir sa pérennité.

À suivre donc...





« La Vallée aux Loups » : une bière locale *

Franck Morel, brasse depuis déjà 5 ans ; passionné de bières (« *J'en ai bu des pintes !!!* » dit-il...) il a souhaité créer « *sa propre recette* » pour émerveiller le palais, tant des connaisseurs que des amateurs.

Pour cette reconversion il a suivi une formation, complétée par des stages chez des brasseurs.


Seuls des produits locaux entrent dans l'élaboration de son breuvage, aussi bien les céréales (orge, avoine, ...) que l'eau, non retraitée. « *Sa recette* », Franck l'a mise au point au bout de 18 mois de tests (*et de dégustations...*) et tout tient dans ses choix de céréales, et la température de macération ; alors nous n'en saurons pas plus, juste que cette température est la clé de la rondeur en bouche obtenue...





Actuellement la petite brasserie est sur une production de deux brassins par mois, soit environ 280 l, qui ne pourront être commercialisés qu'au bout de deux mois de patience. Avec la cuvée lancée en avril, certains ont déjà eu le plaisir de découvrir les saveurs de **La Vallée aux Loups, bière blonde de 6°**, lors de sa soirée de lancement du 25 juin aux restaurants *Le Vieux Chaudron* et *Le Repos de la Vallée*.

La Brasserie Morel, micro-brasserie familiale, a de quoi vous séduire par son côté rural et artisanal, en plein cœur de notre village, ainsi que par sa production.



 20 Impasse du Jardin Neuf
91150 Ormoy-la-Rivière
06 16 74 06 08
brassieremorel@gmail.com

 BrasserieMorel91
 brasserie_morel/?hl=fr

Ouverture
lundi / mardi / jeudi / vendredi
de 16 h 30 à 19 h 00

* : l'abus d'alcool est dangereux pour la santé ; à consommer avec modération

Notre monde associatif



Les sentinelles de l'environnement ont leur association

Un pas de géant pour Ormoy-la-Rivière en matière de biodiversité : suivant la voie tracée par l'association « Les Carrés Verts » avec son jardin à plantes mellifères et ses hôtels à insectes, l'association « **Le Rucher d'Ormoy-la-Rivière** » a vu le jour le 23 juin dernier.

Gageons qu'elle sera un pilier de notre label APICité® (cf. bulletin février 2021) et qu'elle poursuivra les actions engagées pour lutter contre le frelon asiatique.

L'association (avec *Quentin Feuillu* pour président, *Xavier Grave* trésorier et *Caroline Merlier* secrétaire) compte déjà sept adhérents et se veut être un lieu d'échanges entre apiculteurs.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'association et l'Île de Loisirs d'Étampes, le groupe dispose d'équipements apicoles mis à sa disposition par la base et a en charge 4 ruches installées dans la partie boisée du périmètre ormoisien de la base de loisirs.



Beau miel à eux !



Association d'Aide à Domicile et Services de Morigny (AADSM)



L'AADSM répond à des besoins « de proximité » dans le domaine de l'aide à la personne âgée et/ou handicapée, sur le secteur, défendant ainsi la notion d'intégration à la vie sociale et souhaitant favoriser le maintien, voire le développement, de l'autonomie de ses bénéficiaires.

L'aide à la vie à domicile est assurée par la mise en place d'interventions 7 jours sur 7 dès 7 h 30 le matin et jusqu'à 20 h le soir.

Aide dans les besoins quotidiens

Les missions de ses intervenants(tes) consistent à :

✚ accompagner et aider dans l'accomplissement des actes essentiels :

- aider au lever, au coucher,
- aider aux transferts,
- aider aux changes et à la prévention d'escarres,
- aider à la toilette,
- aider à l'habillage et au déshabillage,
- aider à la préparation et à la prise des repas ;

✚ accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et relationnelle :

- assurer une compagnie (*certains de nos usagers ont besoin de parler, de jouer ou d'être sollicités pour ne pas perdre leurs acquis ; pour d'autres la surveillance et le nursing peuvent s'avérer indispensables*),
- aider et contrôler la prise des médicaments préparés en amont par une IDE,
- aider aux courses de proximité,
- aider à la réalisation de sorties et d'accompagnement aux promenades ;

✚ accompagner et aider dans la vie quotidienne :

- aider à l'entretien courant du domicile,
- aider à l'entretien du linge,
- aider aux petits travaux de jardinage et de bricolage ;

✚ assurer le portage des repas :

pour les personnes rencontrant des difficultés à cuisiner et/ou souhaitant bénéficier d'un repas équilibré.

Mise en place des prises en charges

Le service prestataire s'adresse aux personnes dans le besoin, sans condition d'âge, résidant sur la commune de Morigny-Champigny et alentours.

Ainsi, la mise en place des interventions se fait soit :

- dans le cadre d'un retour à domicile (*suite à une hospitalisation par exemple*),
- dans le cadre d'un maintien à domicile lorsque la dépendance de la personne s'accroît et que celle-ci ne peut plus effectuer seule ou avec l'aide d'un proche les actes essentiels,
- lorsqu'il y a une modification de la vie familiale (*séparation, décès du conjoint ou du parent qui avait fonction de tierce personne, ...*),
- dans le cadre d'une arrivée sur le département de l'Essonne suite à un déménagement,
- ...





La responsable de secteur, lors de la visite initiale à votre domicile, déterminera, avec vous vos besoins, vous proposera différentes solutions et établira un planning d'intervention.

Une estimation du coût de l'intervention vous sera proposée sous forme de devis gratuit et un dossier de prise en charge, en fonction de la grille AGGIR sera déposé auprès de l'organisme vous concernant.

Bien entendu tout ce qui est défini peut être modifié en cours de prestation selon l'évolution de la situation, des autres intervenants ou de l'organisation familiale.

Une visite d'évaluation est possible.

Dans bien des cas, les interventions ne peuvent s'envisager que si un dispositif complet et sécurisant est mis en place.

L'intervention d'autres professionnels de la santé et d'une aide à domicile peuvent être un préalable.

À la suite de cette visite à domicile, une proposition d'intervention est adressée à l'utilisateur. Le retour de cette proposition dûment signée valide le démarrage de la prise en charge dans les conditions fixées.



La durée régulière des interventions journalières varie **entre 30 minutes et 4 heures** en continu auprès d'une même personne, avec parfois plusieurs passages quotidiens.

A chaque intervention les intervenants(tes) pointent l'heure d'arrivée et de départ à l'aide d'un badge, ce qui permet d'établir la facturation.

Pour un bon suivi des interventions, sont notés sur un cahier des éléments servant à la transmission.

Financement

Suite à la recevabilité du dossier de prise en

charge, une assistante sociale estime en nombre d'heure les besoins ainsi que la participation financière de l'organisme.

Ainsi une participation financière des **caisses de retraite** ou du **Conseil Départemental** viendra en déduction de votre facture.

Votre **commune**, conventionnée avec l'Association AADSM, participe également au financement de vos interventions.

Une facture est adressée mensuellement et un reçu fiscal annuel est envoyé à l'utilisateur.

Niveau de qualification du personnel

L'AADSM emploie :

- des **Auxiliaires de Vie Sociale** diplômées qui effectuent un accompagnement social et un soutien **auprès des personnes fragiles dans leur vie quotidienne**,
- des **Employés(ées) à domicile** qui réalisent et aident à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples **auprès de personnes ne pouvant le plus faire en totale autonomie et/ou rencontrant des difficultés passagères**,
- des **Agents à domicile** qui réalisent et aident à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples **auprès de personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi**.

Le personnel suit des actions de formations permettant le développement de leurs compétences ou de consolider l'existant.

Des réunions régulières regroupant une partie ou l'intégralité de l'équipe servent à diffuser l'information, motiver et recentrer sur la qualité des interventions.

À cause du contexte de la crise sanitaire, notre activité a été fragilisée par l'état de santé de nos bénéficiaires et a nécessité la mise en place très rapide d'un protocole sanitaire adapté aux interventions.

Grâce à des donations de matériel de protection (*masques, gel, visières, gants tabliers, charlottes*) il n'y a eu aucun arrêt des interventions.



Exemple de coût N° 1 :

Nous intervenons chez M^{lle} Simone (qui habite Morigny et qui bénéficie de la PCH) tous les matins une heure pour l'aide à la toilette et à la prise du petit-déjeuner, puis 30 minutes le soir pour un change. En septembre le volume d'interventions a été de 42 h 30 en semaine et de 5 h 30 en week-end.

La participation du Département a été pour ces 48 h de 974,40 €.
La participation de la mairie a été de 2 € pour chaque heure d'intervention.

Le reste à charge de M^{lle} Simone a été de 138,24 € pour ces 48 h d'accompagnement.

Exemple de coût N° 2 :

Pour M. Raymond chez qui nous intervenons 15 h par mois pour du ménage (il habite Brières-les-Scellés et bénéficie de l'APA).

La participation du Département a été de 255 €.

La participation de la mairie a été de 2 € pour chaque heure d'intervention soit 30 €.

Le reste à charge pour M. Raymond a été de 60 € pour ces 15 h d'accompagnement.



AADSM

Association d'Aide à Domicile et Services de Morigny

8, rue de la Mairie
91150 Morigny-Champigny

Lundi à vendredi : 8 h 30 / 12 h - 13 h 30 / 17 h 30



: 01 64 94 23 48

: aadsm-morigny@orange.fr

Le CCAS à votre service : dispositif VITARIS

Votre service de téléassistance pour rester autonome et en sécurité



A ce jour, 12 ormoisiens sont inscrits au dispositif d'alerte VITARIS et ils portent donc un **bracelet connecté**.

Depuis le 1^{er} confinement la commune dispose d'un accès à une plateforme pour la gestion du service.

Anne Santal, 3^e maire-adjointe et vice-présidente du CCAS, est immédiatement prévenue par mail dès que le bracelet d'un utilisateur est en alerte.

Ce dispositif permet aux personnes âgées ou at-

teintes de maladies chroniques, d'avoir la liberté de vivre à leur domicile, ou durant leurs déplacements, avec autant d'indépendance et de sécurité que possible.

Un service gratuit

Dans le cadre des actions du conseil départemental de l'Essonne pour favoriser le maintien à domicile, la commune d'Ormoy-la-Rivière bénéficie d'une convention auprès de ce service de télésurveillance, financé à 100 % par ce conseil départemental.

*Pour plus de renseignements :
contacter le CCAS par la mairie (01 64 94 21 06)*



*Vous assistez un proche fragilisé par la maladie, le handicap, les accidents de vie, le grand âge et vous êtes en recherche d'aide, de conseil, ... ?
Selon votre besoin des réponses existent.*

Accordez-vous une pause avec « 4A L'Escale »

(Association d'Aide aux Aidants d'Alzheimer)

À Étampes, à la **Halte Répit**, une équipe d'animateurs compétents et attentifs accueille votre malade,
le mardi et le jeudi de 14 h à 17 h.

C'est dans une maison claire et gaie, et une ambiance chaleureuse, que des activités variées sont proposées : ateliers mémoire, jeux, chants, travaux manuels, gymnastique douce, console Wii et bien sûr goûter.

Intervenants professionnels et bénévoles formés encadrent et animent les ateliers

adaptés ; une neuropsychologue intervient une fois par semaine.



Il ne s'agit pas ici de Rotary Club d'Étampes concurrencer les professionnels de santé mais de proposer une action complémentaire à votre proche, dit « passager ».

Aidant et « passager » doivent être adhérents de l'association (10 € / an / adhésion) avec une participation aux frais par séance de 8 €.

Renseignements : 06 07 72 00 75



la compagnie
des aidants

La Compagnie des Aidants,

réseau d'entraide et d'échanges pour les aidants

Vous aidez un proche fragilisé par la maladie, le handicap, les accidents de vie et/ou le grand âge ?

Vous avez besoin d'un coup de main ?

Vous recherchez des aides bien-être de vos proches ?

Vous souhaitez connaître les solutions, les services, les associations, les personnes ressources disponibles sur un département en particulier ?

La Compagnie des Aidants vous accompagne dans votre quotidien avec des outils pratiques, un parcours de formation et un réseau d'entraide et d'échanges d'aidants et de bénévoles.

En savoir plus :

<https://lacompaniedesaidants.org/>





Une année scolaire qui laissera de beaux souvenirs

Même si l'année scolaire a été perturbée par la crise sanitaire elle laissera à notre jeunesse quelques beaux souvenirs d'activités variées.

Durant plusieurs semaines les plus grands ont découvert les **percussions corporelles** (... nous avons entendu dire que l'envie de bien faire avec des répétitions à domicile aurait même été parfois jusqu'à la... « saturation parentale »... ! ...) et préparé un **spectacle** qu'ils ont pu présenter à leurs copains de l'école, accompagnés par un quintet à vent lors d'une matinée, début février dernier, à la salle polyvalente.



Le quintet à vent



La concentration des artistes en herbe...



... pour des percussions en rythme



Un auditoire... attentif...

Sensibilisation à la biodiversité

Dès que les conditions sanitaires l'ont permis les activités en extérieur au jardin pédagogique ont pu reprendre avec la collaboration des « Carrés Verts ». Plantations, entretien des végétaux, élevage de papillons, observation des hôtels à insectes ont rythmé ces heures.



Hôtel à insectes



Elevage de papillons

Pour compléter l'observation des insectes les enfants ont également été initiés à la macrophotographie.

Des cycles d'activités sportives variées ont été déroulés durant les derniers mois

Tir à l'arc, vélo, tennis, poney, ... autant de découvertes pendant ces cycles d'initiation, encadrés par des moniteurs de l'Île de Loisirs d'Étampes.

Ces initiations ont été mises en oeuvre grâce à un partenariat établi entre la mairie et l'Île de Loisirs.

Leurs coûts ont été financés par la commune et les Tickets-Loisirs de la Région.

Nous tenons également à remercier le Foyer de la Juine qui a mis à disposition son terrain en herbe pour certaines de ces activités.



Quelques archers



Vérification des vélos



Petit jeu du « Quentin a dit » pour s'échauffer

Maitriser son vélo



Jeunes cavaliers



Que de découvertes partagées dans la joie et la bonne humeur par les enfants !

Sortie scolaire de fin d'année

Une fin d'année scolaire comporte forcément au moins une « *journée spéciale* » : la sortie avec l'école !

Celle de l'année scolaire 2020-2021 s'est déroulée entre l'école et l'île de Loisirs d'Étampes : certains en bus, d'autres sur leur bicyclette, tout le monde a rejoint la base.

Une journée, point d'orgue des cycles d'activités, durant laquelle parcours d'accrobranche, ballade avec les poneys, tir à l'arc ce sont enchainés sans oublier bien sûr le pique-nique !



Accrobranche

Moment de partage avant les vacances

Si vous avez été avec vos enfants à l'école le matin du samedi 3 juillet vous avez pu découvrir les souvenirs en images de ces divers moments scolaires,



ainsi que nombre de réalisations de nos jeunes artistes telles que des totems pour le



jardin où l'association des « Carrés Verts » a guidé parents et enfants, ou des marque-pages pour les lectures estivales.



Ce même samedi matin les « **grands** » du CM2 disaient **au revoir à leur école primaire**. À cette occasion les Fables de La Fontaine offertes par l'académie ont été accompagnées d'un stylo et d'un livre, cadeaux de la commune. Et c'est un livre très spécial qu'ils ont pu découvrir : son auteur, Nathan (*voir encadré page suivante*), était encore il y a peu sur les bancs de notre école ; présent pour cette petite cérémonie il a remis les livres à chacun et, comme il se doit, fait des dédicaces !



Belle scolarité aux futurs collégiens, et bel été à tous !



Il n'y a pas que les grands qui votent !

Pour le « Prix des P'tits loups 2021 » les enfants ont eux aussi voté

La bibliothèque a accueilli les enfants pour voter dans le cadre du Prix des P'tits loups 2021, organisé par la bibliothèque départementale.

Chacun a exprimé sa préférence parmi les quatre ouvrages proposés :

- **Le Ballon d'Achille** de Marie Dorléans
- **Marions-les !** d'Eric Sanvoisin
- **Le chef, c'est moi !** de Muriel Zürcher
- **Une aventure du soir** de Julie Colombet

Pour guider les plus jeunes et rendre ce vote plus récréatif, à l'initiative d'une maman animatrice, les bulletins de vote représentaient les couvertures des livres.



Cette année, 51 bibliothèques ont participé à l'événement, et 3796 enfants ont voté pour leur album préféré ; le **lauréat 2021** est :

« **Marions-les !** »

Premiers pas vers l'aventure...

... pour le chat Moustache et premier livre pour Nathan Thierry, jeune Ormoisien de 11 ans.

Passionné par les voyages et depuis bien longtemps intrigué par les chats, Nathan décide de rédiger son tout premier roman, inspiré de ses voyages et des chats qu'il a cotoyés.

D'autres suivront certainement, nés sous la plume de ce jeune collégien.

Voici donc les aventures de Moustache, jeune chat à la vie paisible dans son petit village, à la campagne. Un beau jour, par le plus grand des hasards, il découvre une pierre bien mystérieuse dans son jardin. Il ignore encore tout des conséquences de cette découverte et des secrets qu'elle renferme... De plus, on ne compte plus les mauvais présages qui se profilent à l'horizon.

Découvrez la fascinante histoire de Moustache ; partagez son quotidien en compagnie des chats avec lesquels il a noué de fortes amitiés. Plongez dans ses voyages et aventures, et n'oubliez surtout pas de le suivre dans son combat face au complot organisé par son chef manipulateur.



Des pages dévorées par les jeunes lecteurs



Point d'accès au droit pour les jeunes en Essonne

Le **PAD Jeunes 91** a pour vocation d'**accueillir**, d'**informer** et d'**accompagner gratuitement les jeunes** de moins de 30 ans qui vivent ou étudient en Essonne quant à leurs questions et démarches juridiques.

Les juristes de l'association APASO assurent des permanences physiques et téléphoniques au cours desquelles les jeunes peuvent aborder tous types de questions juridiques : litige avec un employeur, casier judiciaire, amendes, titres de séjours et autorisations de travail, endettement, litiges familiaux, ... L'objectif est de pouvoir identifier les freins éventuels à leur insertion sociale et professionnelle, de leur apporter une réponse claire et de les accompagner jusqu'à la résolution de leur problème juridique.

A **Étampes**, une permanence juridique en présentiel est assurée un mardi sur deux de 9 h à 12 h au BIJ/ SIJE, 12 rue Magné, auprès

de qui se fait directement la prise de rendez-vous, au 01 69 16 17 60.

Une permanence par téléphone est également assurée par une juriste de l'association le lundi de 14 h à 17 h.

Un **numéro vert gratuit** a été mis en place pour la prise de rendez-vous et pour être rappelés : **0 805 829 129**. Ces échanges ont pour vocation d'apporter des informations juridiques aux jeunes et éventuellement de les orienter sur la permanence physique la plus proche si nécessaire.

<https://cdad-essonne.justice.fr/acces-au-droit-des-jeunes/>

La journée défense et citoyenneté (JDC)

Journée d'information sur droits et devoirs du citoyen et fonctionnement des institutions, à laquelle les jeunes doivent participer avant leur 18^e anniversaire (ou avant le 25^e dans certains cas)

Grâce au **service en ligne Ma JDC** chaque jeune peut créer un compte personnel qui lui permettra :

- de mettre à jour ses données personnelles, dont les changements d'état-civil, d'adresse, de situation familiale et professionnelle,
- de demander à bénéficier d'une exemption médicale de participation à la JDC,
- de dialoguer avec son centre de service national (par exemple, pour changer la date ou le lieu de sa JDC, signaler ses indis-

- ponibilités ou obtenir des informations pratiques),
- de télécharger sa convocation à la JDC et ses justificatifs de situation vis-à-vis des obligations de service national.





Essonne Numérique

Fibre optique : quels sont les opérateurs disponibles ?



ESSONNE
NUMÉRIQUE

Essonne Numérique déploie un réseau * fibre « neutre » ouvert à tous et libre d'accès à tous les opérateurs. Il n'y a aucune exclusivité d'opérateur ** .

Les tarifs et offres présentés aux opérateurs sont classiques et communs à de nombreux autres réseaux.

Chaque opérateur décide de venir au rythme qu'il souhaite et suivant sa stratégie commerciale.

Quels sont les opérateurs commerciaux déjà présents ?

- BOUYGUES TELECOM – <https://www.bouyguestelecom.fr/>
- CORIOLIS – <https://www.coriolis.com/>
- K-NET – <https://www.k-net.fr/>
- KIWI – <https://www.kiwi-fibre.fr/>
- NORDNET – <https://www.nordnet.com/>
- ORANGE – <https://www.orange.fr/>
- OZONE – <https://www.ozone.net/>
- RED by SFR – <https://www.red-by-sfr.fr/>
- SFR – <https://www.sfr.fr/>
- SOSH – <https://www.sosh.fr/>
- VIDEOFUTUR- <https://lafibrevideofutur.fr/>

Et le dernier opérateur commercial d'envergure national absent ?

Essonne Numérique souhaite l'arrivée rapide de cet opérateur car c'est un acteur majeur de la commercialisation d'offres THD***.

Cependant la priorité est de garantir une économie saine et durable de ce réseau public.

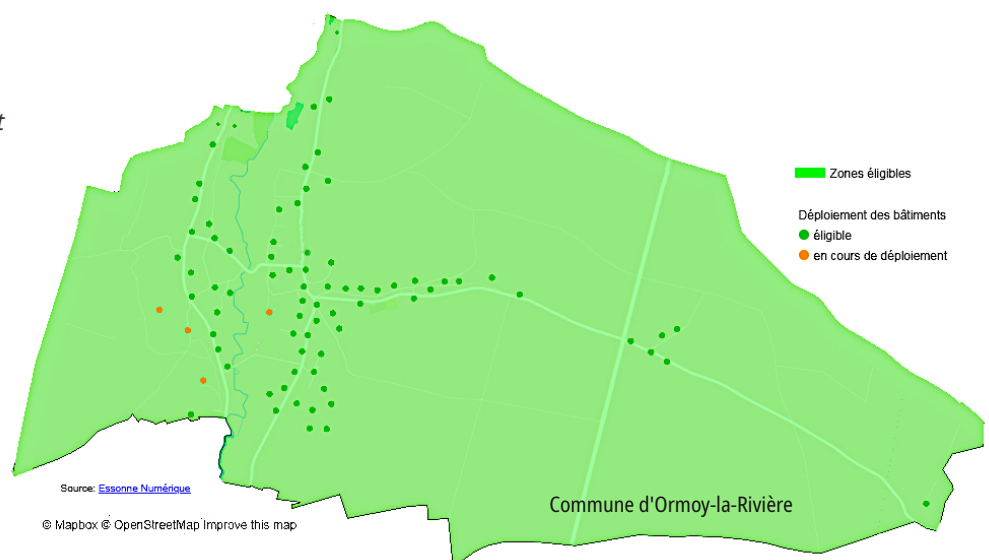
Tant que les discussions ne permettront pas des garanties, les exigences présentées par l'exploitant et l'opérateur ne seront pas acceptées.

Ainsi donc Free n'était pas présent au premier semestre 2021.

* Ensemble de matériels, y compris les canalisations, géré par un ou des opérateur(s)/distributeur(s) en amont du point de livraison permettant la distribution d'énergie électrique ou des services de communication.

** Exploitant de réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournisseur de service de communications électroniques au public, déclaré conformément à l'article L. 33-1 du CPCE.

*** Technologie permettant d'offrir un débit minimum de 30 Mbit/s descendant et 5 Mbit/s montant, selon la définition actuelle de l'ARCEP Autorité administrative indépendante chargée depuis le 5 janvier 1997 de réguler les télécommunications et le secteur postal en France. À noter que l'Autorité a modifié sa précédente définition (50 Mbits/s en débit descendant) à l'occasion de la publication des chiffres du 3ème trimestre 2012, afin de se conformer aux seuils fixés par la Commission européenne dans le cadre de son agenda pour l'Europe à l'horizon 2020 (« ... sont comptés comme des abonnements très haut débit les accès à Internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s »)



Source : <http://essonnenumerique.com/glossaire/reseau/>



Et si vous vous lanciez dans l'aventure du « défi zéro déchet » ?



Votre communauté d'agglomération a initié et gère un projet « **défi zéro déchets** » auquel

3- Vous serez ensuite contacté pour participer à une **réunion collective**, avec toutes les familles volontaires, avant le **tirage au sort en octobre**.

le SEDRE (*Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes*) a adhéré.

Ce projet, qui fait partie de l'engagement de l'agglomération à la sensibilisation à la réduction des déchets, vise à **proposer à 30 familles volontaires du territoire de l'Étampois Sud-Essonne de réduire d'au moins 30 % leurs déchets**.

L'association essonnienne OSE ZD (*missionnée par l'agglomération*) accompagnera les familles participantes durant 8 mois : ateliers collectifs, coaching personnalisé et suivi régulier de leurs efforts via une plateforme dédiée seront assurés.

Vous êtes Ormoisien et adhérez au SEDRE ?

Quelle que soit la situation de votre foyer (*famille avec ou sans enfants, célibataire, retraité, en pavillon, en appartement, ...*) si vous avez envie de vous lancer dans l'aventure **vous pouvez participer**.

1- **Préinscrivez-vous avant le 24/09/2021**

à l'adresse email :

defi0dechet@caese.fr

2- En retour, un **questionnaire** vous sera soumis pour prendre quelques renseignements préalables vous concernant

DÉFI zéro déchet

Adoptez les **gestes éco-responsables** et conciliez **écologie et économies !**

30 foyers - volontaires et tirés au sort - du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne seront accompagnés durant 8 mois pour réduire d'au moins 30% leur production de déchets.

INSCRIPTION
jusqu'au **24 septembre 2021**
envoyez un email à defi0dechet@caese.fr



**À vos marques ! Prêts ?
Triez ! Zéro déchet !**



Panneau Pocket

pour recevoir en direct les informations de la mairie



Mis à votre disposition par la commune depuis le mois de février, **PanneauPocket** vous permet de recevoir en temps réel les informations diffusées par votre mairie.

Arrêtés municipaux ou préfectoraux, alertes locales, coupures réseau, travaux, évènements, informations utiles, ... où que vous soyez, vous pouvez rester connecté avec l'actualité de votre commune.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle**.

Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur votre smartphone ou votre tablette, et mettre votre commune en favoris.

Afin d'être accessible par et pour tous, l'application est aussi disponible depuis un ordinateur sur le site : www.app.panneaupocket.com.

Avec PanneauPocket, informations et alertes sont toujours à portée de main dans votre poche.

Déjà 116 terminaux vibrent lors de la parution des panneaux de la commune, et vous ?

Rappel

Fermeture de la mairie

Votre mairie sera fermée
du lundi 16 août au lundi 30 août inclus.
Une **permanence** sera assurée
les **mercredis et samedis de 10 h à 12 h.**

Pour mémoire, en cas d'**urgence communale** : **06 86 10 24 70**

Ormoy-la-Rivière

Bulletin d'information municipal

Juillet 2021

Directeur de la publication : **Michaël MÉRIGOT**
Responsable de la rédaction : **Michaël MÉRIGOT et le comité de rédaction**
Création et réalisation : **Commission Communication**
Éditeur et impression : **Mairie d'Ormoy-la-Rivière**

Photographies tous droits réservés

Mairie d'Ormoy-la-Rivière
41 Grande Rue
91150 Ormoy-la-Rivière



Mairie : 01 64 94 21 06 et pour les urgences communales : 06 86 10 24 70



mairieormoylariviere@orange.fr



www.ormoy-la-riviere.fr/

